

ECHEC  **AUX**
PARADIS FISCAUX

**CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
EN PRÉVISION DU BUDGET FÉDÉRAL
2023**

Mémoire

**Présenté au ministère des Finances du
Canada
Octobre 2022**

PRÉSENTATION DU COLLECTIF ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX

Né en 2010, le Collectif Échec aux paradis fiscaux regroupe des organisations de la société civile québécoise issues des mouvements syndical, étudiant, communautaire et économique. Il représente près de 1,7 million de membres. Le collectif a pour mandats de nourrir le débat public sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux et de formuler, soutenir et diffuser des pistes de solution pour y mettre fin. L'éducation citoyenne, la concertation auprès des parlementaires et la mobilisation populaire comptent parmi les moyens d'action du collectif.

MEMBRES DU COLLECTIF ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX

- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)
- Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ)
- Association québécoise pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC-Québec)
- Caisse d'économie solidaire Desjardins
- Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- Centrale des syndicats nationaux (CSN)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)
- Fédération autonome de l'enseignement (FAE)
- Fédération étudiante collégiale du Québec (FEC)
- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)
- Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU)
- Les AmiEs de la Terre de Québec (ATQ)
- Syndicat canadien de la fonction publique, section Québec (SCFP-QC)
- Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SF PQ)
- Syndicat des métallos (Métallos)
- Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)
- Union des consommateurs
- Union étudiante du Québec (UEQ)

RECHERCHE ET RÉDACTION

William Ross, coordonnateur du Collectif Échec aux paradis fiscaux

POUR JOINDRE LE COLLECTIF

coordination.epf@gmail.com

<http://www.echecparadisfiscaux.ca/>

Toute reproduction de ce document, en tout ou en partie, est autorisée à la condition d'en citer intégralement et explicitement la source.

RECOMMANDATIONS DU COLLECTIF ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX :

1. Augmenter la transparence et la reddition de comptes de l'Agence du revenu du Canada.
2. Revoir le fonctionnement des pratiques d'opérations à divulgation obligatoire.
3. S'assurer que l'ARC collabore avec Revenu Québec.
4. Mettre en place un registre public des bénéficiaires effectifs.
5. Réclamer un cadastre financier mondial.
6. Élargir et rendre publiques les déclarations pays par pays.
7. Pénaliser l'évitement fiscal, criminaliser l'évitement fiscal abusif et sévir davantage contre les fraudeurs et les facilitateurs.
8. Encadrer et restreindre davantage le recours à la divulgation volontaire.
9. Faire de la lutte contre les paradis fiscaux une priorité de la politique étrangère du Canada.
10. Limiter et encadrer les ententes à l'amiable.
11. En finir avec la double non-imposition.
12. Imposer adéquatement les entreprises multinationales.
13. Abolir les problèmes liés aux prix de transfert en mettant en place la taxation unitaire des entreprises.

ARGUMENTAIRE

En juin 2022, l'Agence du revenu du Canada (ARC) publiait son premier *Rapport sur l'écart fiscal fédéral global*¹, dans lequel on apprenait que l'écart fiscal net pour les années d'imposition 2014 à 2018 oscillait entre 20,2 et 23,5 milliards de dollars annuellement. Ces chiffres déjà élevés ne comptabilisent pas l'évitement fiscal abusif ni ne donnent une indication précise des montants impliqués dans les pratiques d'évasion fiscale au Canada. L'ARC a beau vouloir nous convaincre que « le régime fédéral d'impôt sur le revenu des particuliers est en grande partie “assuré” ou présente un faible risque d'inobservation »², cela ne devrait pas servir de prétexte pour atténuer la situation actuelle dans le régime fédéral d'impôt sur le revenu des sociétés pour lequel l'ARC estime un écart fiscal lié à l'inobservation des grandes sociétés entre 9 et 11,3 milliards de dollars³ pour l'année 2018, dernière année pour laquelle les données sont disponibles. Toujours selon l'ARC, « il est estimé que les grandes sociétés ont contribué à environ 70 % de l'écart fiscal en matière de déclaration de l'impôt sur le revenu des sociétés, avant de comptabiliser les mesures d'observation de l'Agence, même si elles ne représentent que 1 % de toutes les sociétés au Canada. »⁴

Pour la première fois de son histoire, l'ARC sait combien lui coûte l'évasion fiscale. Mais cette estimation ne tient pas compte des utilisations abusives des échappatoires fiscales. Selon le Bureau du directeur parlementaire du budget, ce sont 2,5 milliards⁵ qui pourraient facilement être récupérés en mettant un frein aux stratagèmes d'évitement fiscal largement utilisés par les entreprises.

Si la justice fiscale veut encore dire quelque chose au Canada, il est grand temps que le gouvernement du Canada prenne acte de l'ampleur des conséquences de l'évasion et de l'évitement fiscaux sur les efforts publics de redistribution de la richesse, sur l'effritement du tissu social et sur le financement des services publics. Ces exceptions à l'esprit de la loi minent la confiance de la population envers le régime fiscal et son équité. Depuis 2011, le collectif Échec aux paradis fiscaux revendique des actions concrètes de la part du gouvernement canadien dans ses efforts de lutte à l'évasion fiscale et l'évitement fiscal agressif et abusif. Si certains enjeux relevant de la transparence fiscale et corporative ont progressé au cours des dernières années, beaucoup reste encore à faire, notamment en matière de réformes légales autour des règles générales anti-évitement.

¹ Agence du revenu du Canada, *Rapport sur l'écart fiscal fédéral global : Estimations et principales constatations concernant l'inobservation pour les années d'imposition 2014 à 2018*, Ottawa, 2022.

² *Ibid.*, p. 15.

³ *Ibid.*, p. 29.

⁴ *Ibid.*, p. 28.

⁵ Canada, Bureau du directeur parlementaire du Budget, « Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale : Restreindre le recours excessif à la déductibilité des intérêts », (11 octobre 2019), p. 5, URL : https://qsarchive-archiveqs.pbo-dpb.ca/web/default/files/Documents/ElectionProposalCosting/Results/33254198_FR.pdf.

1. **Augmenter la transparence et la reddition de comptes de l'ARC.** Le ministère des Finances doit présenter à chaque budget un rapport faisant état des diverses avancées de l'ARC quant à la lutte contre les paradis fiscaux.
2. **Revoir le fonctionnement des pratiques d'opérations à divulgation obligatoire.** Les programmes d'opérations à divulgation obligatoire servent officiellement à contraindre les entreprises et les particuliers de faire approuver leurs montages financiers par les autorités avant de les réaliser. Dans les faits, ils sont utilisés comme des plateformes d'essais par des promoteurs fiscaux qui testent les limites de la loi. Une fois une opération acceptée, il devient difficile de poursuivre ces entreprises en justice quand il s'avère qu'elles abusent. Le gouvernement doit s'assurer que l'esprit de la loi est respecté.
3. **S'assurer que l'ARC collabore avec Revenu Québec (RQ).** Que ce soit par l'entremise de conventions fiscales ou par des Accords d'échange de renseignements fiscaux (AÉRF) ou encore les déclarations pays par pays des multinationales, l'ARC reçoit des informations fiscales en provenance de plusieurs pays relatives aux activités à l'étranger de contribuables canadiens et d'entreprises établies au Canada, dont une bonne proportion au Québec. Cependant, Revenu Québec n'a, pour l'instant, accès qu'à une infime partie de ces informations. Cette situation doit changer : l'ARC doit partager ces informations avec RQ.
4. **Mettre en place un registre public des bénéficiaires effectifs.** Dans un but de transparence, l'État doit rendre public un registre permettant de divulguer le nom des individus dès qu'ils détiennent 10 % des parts ou sont en position de contrôle effectif d'une compagnie, une fondation ou une fiducie.
5. **Réclamer un cadastre financier mondial.** Les différents registres de bénéficiaires effectifs ont une portée limitée tant et aussi longtemps qu'ils ne sont pas coordonnés sous la forme d'un cadastre financier mondial. Seul un tel cadastre permettra de suivre les bénéficiaires effectifs au-delà des frontières nationales⁶. Le Canada doit s'engager publiquement en faveur d'un tel cadastre et en faire la promotion dans les instances internationales.
6. **Élargir et rendre publiques les déclarations pays par pays.** Il faut diminuer le seuil d'assujettissement (actuellement de 750 millions €, soit ± 1 milliard \$ CA⁷) à la

⁶ Commission indépendante pour la réforme de l'imposition internationale des entreprises (ICRICT), « Un registre mondial des actifs pour cibler les richesses cachées », avril 2022, p. 4-5, URL : <https://static1.squarespace.com/static/5a0c602bf43b5594845abb81/t/625d855948e1e243260c37ce/1650296158925/ICRICT+GAR+rapport+FR.pdf>.

⁷ Estimation en date du 19 septembre 2022.

déclaration pays par pays afin qu'un nombre plus élevé d'entreprises soient visées par ces programmes de déclaration. De plus, le Canada doit suivre l'exemple de l'Union européenne et rendre publiques les déclarations pays par pays des entreprises.

7. **Pénaliser l'évitement fiscal, criminaliser l'évitement fiscal abusif et sévir davantage contre les fraudeurs et les facilitateurs.** Malgré la Règle générale anti-évitement (RGAÉ), l'évitement fiscal est rarement pénalisé au Canada. Dans ce contexte, on ne peut s'attendre à dissuader les fraudeurs de recourir à des pratiques d'évitement fiscal abusif. Il faut introduire des pénalités liées à l'évitement fiscal et criminaliser l'évitement fiscal abusif, tant pour les bénéficiaires que pour les facilitateurs de ces stratagèmes (firmes de placements, avocats spécialisés, fiscalistes, agents d'immeubles, etc.).
8. **Encadrer et restreindre davantage le recours à la divulgation volontaire.** Les divulgations volontaires ne doivent pas constituer un passe-droit, mais plutôt être accompagnées de pénalités à des taux pouvant atteindre 30 % et ne devraient jamais prévoir de taux d'intérêt réduits.
9. **Faire de la lutte contre les paradis fiscaux une priorité de la politique étrangère du Canada.** Les liens que le Canada entretient avec des paradis fiscaux ne sont plus à démontrer. Ces liens ne s'arrêtent pas à nos institutions financières. Nous savons, par exemple, qu'ils gangrènent la classe politique du pays (Stephen Bronfman, Bill Morneau et Paul Martin ne sont que la pointe de l'iceberg) ; tout comme ils fraient leur chemin dans les institutions politiques internationales : le Canada partage son siège au FMI avec des paradis fiscaux des Caraïbes et avec l'Irlande. Le gouvernement du Canada ne peut pas être pris au sérieux dans sa lutte contre l'évasion et l'évitement fiscal tant et aussi longtemps qu'il ne fera pas de la lutte contre les paradis fiscaux un pilier de sa politique étrangère.
10. **Limiter et encadrer les règlements hors cour.** Il est essentiel de mieux encadrer la possibilité de conclure des ententes à l'amiable dans les cas de fraude fiscale avérée afin de rétablir la confiance envers les tribunaux canadiens. Ces règlements doivent être publics.
11. **En finir avec la double non-imposition.** Que ce soit grâce à des lois canadiennes permissives ou grâce à des conventions fiscales et accords d'échange de renseignements fiscaux (AÉRF) signés entre le Canada et un paradis fiscal, des contribuables et entreprises canadiennes sont capables de rapatrier au Canada des revenus et des profits

déclarés dans un paradis fiscal sans qu'ils soient assujettis à l'impôt canadien. Il est plus que temps que le gouvernement du Canada ferme ces échappatoires fiscales.

12. **Imposer adéquatement les entreprises multinationales.** Contrairement à la proposition de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui établit un taux minimal de 15 %, le Canada doit avoir un taux d'imposition effectif des multinationales d'au moins 25 % et faire la promotion d'un tel minimum à l'international.
13. **Abolir les problèmes liés aux prix de transfert en mettant en place la taxation unitaire des entreprises.** Par le biais de la taxation unitaire, nous proposons de réformer la fiscalité internationale des sociétés multinationales afin de les imposer sur la base de leur profit global plutôt que sur celui qui est déclaré dans chacune de leurs filiales. Les impôts à payer dans chaque pays seraient déterminés par une formule de répartition à définir en fonction de l'activité économique de la multinationale dans ces pays. Le Canada devrait se faire le porteur de cette idée sur la scène internationale⁸.

Conclusion

Les injustices fiscales créées par le recours aux paradis fiscaux et aux échappatoires fiscales ne sont pas des fatalités. Lutter efficacement contre celles-ci ne demande que de prendre acte de notre capacité politique à changer les choses.

En restant inactif, ou pire en faisant semblant de s'en occuper, le gouvernement laisse les inégalités se creuser, participe au cynisme ambiant qui détruit la confiance en nos institutions publiques, détériore le filet social et donne le signal que le Canada est une terre sans foi ni loi.

Il est temps de démasquer les profiteurs et les tricheurs, de condamner plutôt que de légaliser le recours aux paradis fiscaux et à l'évitement fiscal abusif et d'encaisser les sommes évadées et évitées pour financer nos services publics qui en ont grandement besoin.

⁸ Échec aux paradis fiscaux, « Lutter contre l'évasion fiscale : Démasquer, condamner, encaisser – Les revendications du collectif », 2022, URL : <http://www.echecparadisfiscaux.ca/wp-content/uploads/2022/06/Campagne-DCE-Livret-long.pdf>.

Bibliographie

Documents gouvernementaux

- AGENCE DU REVENU DU CANADA, *Rapport sur l'écart fiscal fédéral global : Estimations et principales constatations concernant l'inobservation pour les années d'imposition 2014 à 2018*, Ottawa, 2022, 63 p., URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/organisation/a-propos-agence-revenu-canada-arc/ecart-fiscal-canada-etude-conceptuelle/ecart-fiscal-vue-ensemble-sommaire/rapport-ecart-fiscal-federal-global.html>.
- BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET, « Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale : Restreindre le recours excessif à la déductibilité des intérêts », (11 octobre 2019), Canada, 5 p., URL : https://qsarchive-archives.qs.pbdp.ca/web/default/files/Documents/ElectionProposalCosting/Results/33254198_FR.pdf

Documents en ligne

- COMMISSION INDÉPENDANTE POUR LA RÉFORME DE L'IMPOSITION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES (ICRICT), « Un registre mondial des actifs pour cibler les richesses cachées », avril 2022, 8 p., URL : <https://static1.squarespace.com/static/5a0c602bf43b5594845abb81/t/625d855948e1e243260c37ce/1650296158925/ICRICT+GAR+rapport+FR.pdf>.
- ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX, « Lutter contre l'évasion fiscale : Démasquer, condamner, encaisser – Les revendications du collectif », 2022, URL : <http://www.echecparadisfiscaux.ca/wp-content/uploads/2022/06/Campagne-DCE-Livret-long.pdf>